



# PET FUNERAL CENTER BVBA

Crématorium individuel et funérarium pour animaux

Waterhoennest 76 -8501 Courtrai (Bissegem)

www.huisdierenuitvaart.be | 0478/909737 | www.petfunerals.be

Banque: BE 48 7380 3199 1127 | T.V.A. BE 0833.095.782 | OVAM: 103352/2-526

## Demande d'incinération / Funérailles

DATE:

N° DOC.:

### Coördonnées du propriétaire :

Nom: Prénom:  
Rue: N°:  
Code postal: Localité:  
Tél.: GSM:

### Données de l'animal :

Nom: Sexe: M / F  
Genre: Age:  
Race: Poids:  
Date +  
Adresse où l'animal doit être pris:

FORMULE prix en euro T.V.A. incluse **GRATUIT** (dans le service funérailles)  Photos  Empreintes de patte  Mèche de cheveux  SMS

FORMULE / POIDS	Crémation individuelle	Service Funérailles (Crémation / Disposition / photos / Empreintes de patte / mèche de cheveux / sms)	Crémation / Funérailles sur rendez-vous	Transport (10km. inclus)	TOTAL
< 1 kg	50	80	25	20	
1 – 10 kg	80	120	25	20	
10 – 20 kg	100	140	25	20	
20 – 30 kg	120	170	25	20	
30 – 40 kg	140	190	25	20	
40 – 50 kg	160	210	25	20	
50 – 60 kg	180	230	25	20	
>60 kg	À partir de 200	À partir de 250	25	20	
<b>Frais extras transport</b>	Déposer l'animal au crématoire gratuit sur RDV	À partir de 10 km  0,75 euro/km	enlèvement par nos soins:  X 0,75=	Récupération des cendres:  X 0,75=	
<b>Frais extras</b>	Pas de frais supplémentaires pour chercher un animal durant les heures de cabinet du vétérinaire	<b>Après 18 h</b>  25 euro	<b>Entre 20 h et 6h + samedi après-midi</b>  50 euro	<b>Dimanche et jours fériés</b>  75 euro	
<b>Articles commémoratifs</b>	<b>Pas d'urne/ Traitement des cendres</b> 10 euro	<b>Urne standard</b> À partir de  30 euro	<b>Urne moderne</b> À partir de  35 euro	<b>Urne Exclusif</b> À partir de  40 euro	
<b>Articles commémoratifs</b>		<b>Modèle/type</b>			
<b>Bijoux commémoratifs</b>		<b>Modèle/type</b>			
<b>Autres articles commémoratifs</b>		<b>Modèle/type</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>T.V.A. (21 %) incluse</b>				

Cachet / Nom cabinet vétérinaire

Signature Client / Propriétaire

En signant ce document le client est d'accord avec ce qui est mentionné ci-dessus et le contrat ne pourra plus être résilié. Le client s'engage à payer au comptant le montant dû lors de la livraison/retrait des cendres ou dans les 15 jours suivant la crémation. En cas de non-paiement, un intérêt de 1 % par mois sur la somme principale et de 12 % sur la somme totale de la facture sera porté en compte au client, ceci de plein droit et sans constitution en demeure préalable, avec un minimum de 124 € et un maximum de 1860 €. En cas de litige, seuls les tribunaux de Courtrai seront compétents.

